



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service eau environnement forêt  
Unité eau et milieux aquatiques**

Consultation du public concernant le projet d'arrêté  
de la préfète en vue d'autoriser le championnat de France FFPS de pêche à la mouche sur la rivière du  
grand Buech dans le département des Hautes-Alpes en application de la Loi du 27 décembre 2012

## NOTE DE PRESENTATION

\*\*\*\*\*

**Objet de la consultation :** Concours de pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole – Championnat de France de  
pêche à la mouche – CRITERIUM DU GRAND BUECH,

**Pièces jointes :** Projet d'arrêté préfectoral.

### I - Généralités - Description du projet

Le « club mouche Tricastin » a sollicité l'autorisation d'organiser le critérium du Grand-Buëch de pêche à  
la mouche « NO-KILL » comptant pour le championnat de France, au droit du cours d'eau : Le Grand  
Buëch, le dimanche 19 juin 2022,

- Grand-Buëch : le parcours s'étend sur sa confluence avec le Petit-Buëch jusqu'à sa confluence  
avec le ruisseau du Lunel.

### II – Contexte réglementaire

L'organisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole est soumise à  
autorisation (R436-22 du code de l'environnement). L'arrêté préfectoral autorisant le concours  
détermine les limites amont et aval des sections de cours d'eau concernées ainsi que les conditions  
d'exercice de la pêche durant le concours.

### III – Avis des organismes consultés

Le Président de la Fédération des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ainsi  
que le Chef du service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité ont été consultés sur ce  
projet d'arrêté et ont émis un avis favorable.

A GAP, le 09 mars 2022

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,  
Pour le DDT et par subdélégation,  
La cheffe de l'unité eau et milieux aquatiques,

Mélanie AUDOIS

Affaire suivie par : SCHAERER Rémi  
Téléphone : 04 92 51 88 14  
Courriel : remi.schaerer@hautes-alpes.gouv.fr

Direction départementale des territoires  
3, place du Champsaur – BP 50 026  
05001 GAP Cedex  
www.hautes-alpes.gouv.fr